



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet de la Préfète
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure**

**DEMANDE DE PROLONGATION
DE L'HEURE D'OUVERTURE D'UN
DEBIT DE BOISSONS**

à remplir intégralement et à adresser à : M. le Préfet du Bas-Rhin
5 Place de la République - 67073 STRASBOURG CEDEX
tél 03 88 21 68 42/pref-debits-boisson-restauration@bas-rhin.gouv.fr

- 1ère Demande (1)
- renouvellement (1)
(à présenter trois mois avant l'échéance de l'actuelle autorisation d'O.T. valable jusqu'au)

Je soussigné (e) :

NOM :

Prénoms :

Domicile :

Tél. :

Mail :

sollicite l'autorisation de laisser ouvert jusqu'à heures du matin

le débit de boissons de catégorie : III - IV (1)

enseigne :

Adresse :

Activité :

avec musique (2) sans musique (1)

les jours suivants :

Raisons motivant la demande :

(1) rayer les mentions inutiles
(2) Fournir les pièces justificatives mentionnées dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 2 août 2011.
STRASBOURG, le
(Signature) :

DEMANDE DE DEROGATION AUX HORAIRES DE FERMETURE

L'exploitant doit :

- présenter une étude d'impact des nuisances sonores, démontrant sa conformité aux prescriptions des articles R. 571-25 à R. 571-30 du Code de l'Environnement, si l'établissement diffuse de la musique amplifiée.
- Décrire les actions qu'il met en œuvre dans le cadre de la sécurité routière, afin d'éviter que ses clients ne conduisent, en sortant de son établissement, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui toléré par l'article L.234-1 du Code de la Route.